

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 23 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de THÉSEE (15 membres en exercice) dûment convoqué, le 15 février 2023, s'est réuni à la Mairie de Thésée, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLUTEAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MRS CHARLUTEAU Daniel, BARON Nadège, YOUST Johnny, PAVONE Sylvie, PINAUT Jeanine, PAILLET Jacques, POTIN Philippe, CHABAUT Gérard, JANVIER Franck, SCOARNEC Sylvie, ALONSO-GONZALES Catherine, ARGO Emmanuel.

ETAIENT ABSENTS : MME FIRMIN Céline (excusée) qui avait donné POUVOIR à MME PAVONE Sylvie, MR BARON Samuel (excusé) qui avait donné POUVOIR à MR CHARLUTEAU Daniel, MR VANNIER Sylvain (excusé) qui avait donné POUVOIR à MME BARON Nadège.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité,

Monsieur JANVIER Franck a été désigné comme secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur Daniel CHARLUTEAU, installe Monsieur POTIN Philippe, Conseiller Municipal en place de Madame MARY Alexandra qui n'a pas souhaité siéger pour des raisons personnelles et professionnelles, suite au décès de Monsieur JORGE Antoine.

DB 01022023 - AVIS PROJET DE VELOURUTE « CŒUR DE FRANCE A VELO » de CHISSAY EN TOURAINE A CHATRES SUR CHER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, décide :

- D'émettre un avis favorable au projet véloroute « Cœur de France » dont le tracé prévoit un passage sur notre territoire communal.

Monsieur Le Maire avise le Conseil Municipal que les travaux concernant cette véloroute devraient commencer en Mai 2023, il faudra avoir une réflexion sur le réaménagement du plan d'eau.

DB 02022023 - SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT) – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ « SCOT » DE LA VALLEE DU CHER A LA SOLOGNE

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres doivent se prononcer sur ce principe d'adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 VOIX POUR :

- Se positionne favorablement à la création et à l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Cher Controis au syndicat mixte fermé « SCoT de la Vallée du Cher à la Sologne »

DB 03022023 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE THESEE ET L'ASSOCIATION REFUGE DE SASSAY 41

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR, décide :

- D'approuver la convention entre la Commune de Thésée et l'Association Refuge de Sassay ci-annexée,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention

Monsieur Le Maire précise que la contribution financière pour la Commune, pour l'année 2023 s'élève à 922.40 € (0.80 € x 1153 hab).

DB04022023 – FESTIVAL ITINERANT SUBVENTION COMMUNALE

Organisation d'un festival itinérant du 12 au 19 juin 2023 au sein du Parc de la Mairie. Installation d'un chapiteau. Festival à destination de l'ensemble de la population, avec la participation d'association (ateliers, spectacles, restauration...)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 15 VOIX POUR :

- Adhère à ce projet
- Propose d'allouer une subvention de 1 600 € (mille six cents euros) à la Cie du Bélouga
- Les crédits concernant cette subvention seront inscrits au budget primitif 2023 – article 65748

BD05022023 - CREANCE ETEINTE – DETTE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR décide :

- D'annuler la dette de 318.80 € faisant l'objet d'un jugement du Tribunal Judiciaire de Blois,
- D'imputer cette créance éteinte au compte 6542
- D'inscrire les crédits correspondants lors du Budget Primitif Assainissement exercice 2023

DB06022023 - CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL AU 1^{er} MAI 2023

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Agent de Maîtrise Principal au 1^{er} mai 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 15 VOIX POUR décide :

De créer un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet pour le service technique de la Commune à compter du 1^{er} mai 2023.

TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES 2024

Page 78 – ligne 2 (électeur 715)

Page 69 – ligne 8 (électeur 639)

Page 29 – ligne 3 (électeur 265)

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Le Maire précise à l'ensemble des conseillers qu'ils sont à mi-mandat et que la feuille de route qu'ils avaient définies lors des élections a été malgré le COVID, réalisée à hauteur de 80 % : Pole santé avec l'achat du bâtiment et installation du cabinet d'infirmières, chauffage école, respect du programme de voirie, aménagement du carrefour de la Bougonnetière suite au dévoiement de la RD 176 et fermeture du PN 195, second court de tennis, modernisation de l'éclairage public avec du matériel économique (écocitoyenneté) .

Le projet épicerie : les projets proposés n'aboutissent pas favorablement. La mission confiée à VIVAL CASINO ne propose pas de candidat.

La zone d'activités : Le dossier a été envoyé au Ministre de l'Agriculture, un rendez vous a été sollicité auprès de la Chambre d'Agriculture.

Schéma Directeur Assainissement : La prestation est en cours de réalisation par le Cabinet NCA, le rendu de la 1^{ère} phase fait état de travaux à prévoir à la station d'épuration. Ce schéma permettra lors du transfert de la compétence assainissement d'avoir l'état des lieux de notre réseau.

Eau Potable : Face au manque de pluie, il faudra s'attendre à une restriction en eau dans le département.

Le SIAEP de la Vigne aux Champs sera le seul interlocuteur du service EAU POTABLE à partir du mois de Mai ou Juin tant sur la facturation, et l'encaissement, les relances d'impayés.

Monsieur Le Maire fait lecture d'un courrier émanant du Sénateur Jean-Marie JANSSENS, des conseillers départementaux Philippe SARTORI et Marie-Pierre BEAU à l'attention du Préfet du Loir et Cher concernant les difficultés de certaines communes face à la multiplication des logements meublés à des fins touristiques de courtes durées et des gîtes. En effet, ce changement d'usage vient transformer la population municipale qui régresse au profit d'un nombre de touristes de courte durée qui augmentent. Diminution de la population municipale et à fortiori les effectifs dans les écoles, la difficulté pour certaines entreprises à recruter, car certaines communes sont dans l'impossibilité de loger une potentielle main d'œuvre faute de logements disponibles. Face à ce constat, ces élus ont proposé d'étudier la possibilité pour les Conseils Municipaux de recourir à l'article L631-7 du code de la construction et de l'habitation, à l'article L631-7-1 du même code et enfin l'article L631-9.

Monsieur ARGO réagit en indiquant que c'est un choix de société, et qu'il serait possible de réunir les gens concernés et non concernés via une plateforme. Concernant les maisons fermées depuis plusieurs années, des moyens existent, mettre des quotas en œuvre, privilégier les primo-accédants. Constituer un groupe d'entrepreneurs pour faire de la rénovation avec location.

Monsieur YOUST Johnny indique qu'une sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur est organisée mardi 28 février 2023 à 14h30 à l'entrée de la salle des fêtes. Tous les conseillers sont invités à participer à cette action.

Monsieur Le Maire informe qu'une opération NETTOYAGE DE PRINTEMPS est organisée avec l'attache du SMIEEOM et de l'association des pêcheurs, le 04 Mars 2023 à 8h30 – rendez-vous aux Communs des services municipaux.

Monsieur POTIN Philippe souhaite poser deux questions :

Dépôt de cannettes en verre dans le Val à répétition : n'y a-t-il pas possibilité d'installer une caméra afin d'identifier les contrevenants.

Vidéosurveillance ? 50 % des caméras sont actives dans le bourg, pour les autres nous sommes dans l'attente du changement de 2 antennes et 1 onduleur par la Société assurant la maintenance de cet équipement. Son intervention est programmée très prochainement.

La séance est levée à 20h35.

Thésée, le 28 février 2023
Le Maire,
Daniel CHARLUTEAU

